

Diffusion immédiate
Le 19 juillet 2006

LE GOUVERNEMENT McQUINTY DONNE AUX MUNICIPALITÉS LES MOYENS DE RÉDUIRE DAVANTAGE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENVOYÉS DANS LES SITES D'ENFOUISSEMENT

*Le règlement proposé favorise les nouvelles technologies et encourage
le recyclage d'une plus grande quantité de déchets*

TORONTO – Le gouvernement McQuinty invite le public à soumettre ses observations concernant un nouveau règlement visant à aider les municipalités et l'industrie à réacheminer davantage de déchets, et à faciliter l'émergence des nouvelles technologies de gestion des déchets, a annoncé aujourd'hui la ministre de l'Environnement, Laurel Broten.

« Notre objectif est d'acheminer moins de déchets vers les sites d'enfouissement, tout en encourageant de nouvelles technologies permettant de traiter les déchets, a précisé M^{me} Broten. À cette fin, nous ne ménageons pas nos efforts pour développer les outils qui permettront à nos partenaires des municipalités et de l'industrie de gérer leurs déchets de la manière la plus sécuritaire et respectueuse de l'environnement possible pour le 21^e siècle. »

Le gouvernement a rendu public un projet de règlement qui est soumis à une consultation publique de 60 jours à compter d'aujourd'hui. Les objectifs sont les suivants :

- Le recyclage – Le ministère propose un règlement qui créerait des incitatifs en aidant les municipalités à augmenter le recyclage, éliminant les obstacles qui restreignent le recyclage ou le rendent coûteux. Ainsi, les piles, les composantes électroniques et les bardeaux de toiture pourraient être recyclés.
- Les combustibles de remplacement – Le ministère propose d'éliminer certaines exigences du processus d'autorisation régissant la conversion de certains déchets en combustibles de remplacement afin de réduire la quantité de déchets acheminés vers les sites d'enfouissement et d'en faire un usage utile.
- Les technologies émergentes de gestion des déchets – Le ministère propose d'exempter les projets pilotes et les projets de démonstration, y compris ceux qui ont recours à l'énergie des déchets, du processus d'évaluation environnementale ainsi que de l'audience obligatoire, pour une période prédéterminée. Ces projets seraient toujours tenus de respecter les normes rigoureuses de la province en matière de rejets atmosphériques.

Le ministère souhaite également recevoir des observations et des suggestions sur la façon d'encourager les manufacturiers à mettre en place des systèmes permettant de recueillir ou d'accepter les produits usés, tels les ordinateurs et autres appareils électroniques, directement des consommateurs. L'autorisation pour ce genre de processus requiert actuellement un long délai. Le fait de faciliter, en terme de délai et de coûts, l'adoption de 'programmes de reprise', permettra de diriger moins de déchets vers les sites d'enfouissement.

« La fameuse boîte bleue ontarienne internationalement reconnue est le symbole du réacheminement et de nos efforts collectifs pour diminuer la quantité de déchets dans les sites d'enfouissement, a ajouté M^{me} Broten. Ces nouvelles initiatives nous permettront de poursuivre dans la voie tracée par les programmes actuels de réacheminement des déchets, ce qui est une bonne nouvelle, et pour l'environnement et pour les Ontariens. »

L'annonce d'aujourd'hui est l'une des façons dont le gouvernement McGuinty aide les collectivités et les industries de l'Ontario à trouver des solutions typiquement ontariennes en matière de gestion des déchets et de protection de l'environnement. Parmi les autres initiatives, mentionnons les suivantes :

- Des modifications apportées au processus d'évaluation environnementale afin de protéger l'environnement tout en économisant temps et argent dans la planification d'initiatives relatives à l'énergie, au transit et aux déchets.
- L'interdiction de mettre en dépôt en milieu terrestre les déchets dangereux non traités dans la province.
- Le développement et le financement des programmes de réacheminement pour des déchets tels les solvants de dégraissage et la peinture, ainsi que l'équipement électronique et électrique.

Le public peut soumettre des observations sur le projet de règlement. Le document est affiché au registre environnemental à www.ene.gov.on.ca/envision/env_reg/ebr/english/index.htm (RA06E0008).

-30-

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416-325-5809

John Steele
Direction des communications
416-314-6666

Also available in English.

www.ene.gov.on.ca